

## CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 02 AVRIL 2026

L'an deux-mil-vingt-six, le deux avril, à 19 heures, le Conseil municipal de Bubry, régulièrement convoqué le vingt-sept mars s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger THOMAZO, Maire.

Présents : Roger THOMAZO – Julie LE STRAT – Pierrick ROBERT – Véronique NIGNOL  
Jean-Yves LE STUNFF – Catherine COLLIN – Dominique BESCOUT – Julien CANO – Anne GUYADER-GRANDVALET – David HALLAERT – Céline LE GOURRIEREC – Anne-Laure LE FLOCH – Guillaume LE LARGE – Loeizig RIVALAN – Yann WANES – Benjamin JOCHER – Aurélie MARTORELL

Jérôme DREAN a donné pouvoir à Roger THOMAZO  
Absent excusé : Aurore LE HIR

### INSTANCES – INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-4,  
Vu le Code électoral, notamment l'article 270,

Considérant que Madame Laëtitia LE CUNFF a présenté sa démission de ses fonctions de conseillère municipale en date du 25 mars 2026,  
Considérant que conformément à l'article 270 du Code électoral le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu, est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit,

Après avoir pris connaissance des éléments, il est proposé au Conseil municipal :

- **PREND ACTE** de l'installation de Monsieur Jérôme DREAN en qualité de conseiller municipal,
- **PREND ACTE** de la modification du tableau du Conseil municipal.

Pour extrait certifié conforme

La secrétaire de séance,  
Anne LE GUYADER-GRANDVALET



Le Maire,  
Roger THOMAZO





## CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 02 AVRIL 2026

L'an deux-mil-vingt-six, le deux avril, à 19 heures, le Conseil municipal de Bubry, régulièrement convoqué le vingt-sept mars s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger THOMAZO, Maire.

Présents : Roger THOMAZO – Julie LE STRAT – Pierrick ROBERT – Véronique NIGNOL  
Jean-Yves LE STUNFF – Catherine COLLIN – Dominique BESCOUT – Julien CANO – Anne GUYADER-GRANDVALET – David HALLAERT – Céline LE GOURRIEREC – Anne-Laure LE FLOCH – Guillaume LE LARGE – Loeizig RIVALAN – Yann WANES – Benjamin JOCHER – Aurélie MARTORELL

Jérôme DREAN a donné pouvoir à Roger THOMAZO  
Absent excusé : Aurore LE HIR

<b>INSTANCES – APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>2026-015</b>
--	-----------------

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du Code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois suivant son installation.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet de règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal.

Ce règlement fixe notamment :

- les conditions d'organisation des réunions du Conseil municipal,
- les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales,
- la tenue des débats et les conditions de vote,
- les modalités d'information du public.

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le projet de règlement intérieur du Conseil municipal,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de règlement intérieur dans les conditions exposées par Monsieur le Maire.

<b>VOTE</b>			
Votants : 18	Pour : 18	Abstention :	Contre :

Pour extrait certifié conforme

**La secrétaire de séance,  
Anne LE GUYADER-GRANDVALET**



**Le Maire,  
Roger THOMAZO**





## CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 02 AVRIL 2026

L'an deux-mil-vingt-six, le deux avril, à 19 heures, le Conseil municipal de Bubry, régulièrement convoqué le vingt-sept mars s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger THOMAZO, Maire.

Présents : Roger THOMAZO – Julie LE STRAT – Pierrick ROBERT – Véronique NIGNOL  
Jean-Yves LE STUNFF – Catherine COLLIN – Dominique BESCOUT – Julien CANO – Anne GUYADER-GRANDVALET – David HALLAERT – Céline LE GOURRIEREC – Anne-Laure LE FLOCH – Guillaume LE LARGE – Loeizig RIVALAN – Yann WANES – Benjamin JOCHER – Aurélie MARTORELL

Jérôme DREAN a donné pouvoir à Roger THOMAZO

Absent excusé : Aurore LE HIR

<b>INSTANCES – INDEMNITES DE FONCTIONS DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS DELEGUES</b>	<b>2026-016</b>
---	-----------------

Monsieur le Maire indique qu'il appartient au Conseil municipal de fixer les indemnités de fonctions versées au Maire, ainsi qu'aux adjoints et aux conseillers délégués dans les conditions prévues aux articles L 2123-20 à L 2123-24-1 du Code général des collectivités territoriales, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Pour la strate des communes de 1 000 à 3 499 habitants, les montants plafonds des indemnités des élus sont les suivants :

- Pour l'exercice effectif des fonctions de Maire : 55,70% de l'indice brut terminal,
- Pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint au Maire : 21,38% de l'indice brut terminal,
- Pour l'exercice effectif des fonctions de conseillers : 6% de l'indice brut terminal (dans l'enveloppe maire+ adjoints).

Pour information, l'indice brut terminal applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2026 s'élève à 1027.

Il est donc proposé que le montant des indemnités brutes mensuelles soit fixé en application des taux autorisés pour la strate de population de 1 000 à 3 499 habitants :

- Pour l'exercice effectif des fonctions de Maire : 48% de l'indice brut terminal
- Pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint au Maire : 18,42% de l'indice brut terminal
- Pour l'exercice effectif des fonctions de conseillers délégués : 5,15% de l'indice brut terminal

Conformément au 4<sup>ème</sup> alinéa de l'article L 2123-20-1 du Code général des collectivités territoriales, toute délibération du Conseil municipal concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil municipal.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil municipal,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **FIXE** les indemnités de fonctions telles que proposées :
  - o 48% de l'indice brut terminal pour l'exercice effectif des fonctions de Maire,
  - o 18,42% de l'indice brut terminal pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint au Maire,
  - o 5,15% de l'indice brut terminal pour l'exercice effectif des fonctions de conseillers délégués,
- **CONFIRME** que l'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L 2123-22 à L 2123-24 du Code général des collectivités territoriales,

- **CONFIRME** que les crédits budgétaires nécessaires au versement des indemnités de fonction sont inscrits au budget communal.

VOTE			
Votants : 18	Pour : 15	Abstention : 3	Contre :

Pour extrait certifié conforme

**La secrétaire de séance,  
Anne LE GUYADER-GRANDVALET**



**Le Maire,  
Roger THOMAZO**



ARRONDISSEMENT : LORIENT  
CANTON : GUIDEL  
COMMUNE de BUBRY

**Tableau récapitulatif des indemnités**  
(Article L 2123-20-1 du CGCT)

**POPULATION** (totale au dernier recensement) : **2 291**  
(art. L 2123-23 du CGCT pour les communes) (art. L 5211-12 & 14 du CGCT)

**MAJORATION DSU** : Néant

**I - MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE (maximum autorisé)**

Indemnité (maximale) du maire + total des indemnités (maximales) des adjoints ayant délégation  
Maire : 55,70%  
Adjoints : 21,38% x 5 adjoints = 106,90%  
**Total maximal : 162,60%**

**II - INDEMNITES ALLOUEES**

**A – Maire**

Nom du bénéficiaire	Indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)	Majoration éventuelle	Total en %
THOMAZO Roger	48%		48%

**B - Adjoints au maire avec délégations (art. L 2123-24 du CGCT)**

Nom du bénéficiaire	Indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)	Majoration éventuelle	Total en %
LE STRAT Julie	18,42%		18,42%
ROBERT Pierrick	18,42%		18,42%
NIGNOL Véronique	18,42%		18,42%
LE STUNFF Jean-Yves	18,42%		18,42%
COLLIN Catherine	18,42%		18,42%

**C – Conseillers municipaux avec délégations (art. L 2123-24 -1 du CGCT : globale)**

Nom du bénéficiaire	Indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)	Majoration éventuelle	Total en %
BESCOUT Dominique	5,15%		5,15%
CANO Julien	5,15%		5,15%

\*commune de + de 100 000 hab. : maximum 6 % terme de référence de l'indice brut terminal de la fonction publique (art. L 2123-20, I et L 2123-24-1, I)

\*commune moins de 100 000 hab. : le montant des indemnités allouées aux conseillers doit être pris sur l'enveloppe globale > exercice effectif > possibilité d'indemnité plafonnée à 6% de l'indice brut terminal de la fonction publique (art. L 2123-24-1- II)

\*délégation du maire art. L 2122-18 et 20 du CGCT (art. L 2123 24, III - non cumulable avec celle du L 2123-24-1- II )

\*suppléance effective du maire (art. L 2122-17 du CGCT)

**TOTAL GENERAL : 150,40%**

Fait à BUBRY, le 02/04/2026

**Le Maire**  
**Roger THOMAZO**



## CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 02 AVRIL 2026

L'an deux-mil-vingt-six, le deux avril, à 19 heures, le Conseil municipal de Bubry, régulièrement convoqué le vingt-sept mars s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger THOMAZO, Maire.

Présents : Roger THOMAZO – Julie LE STRAT – Pierrick ROBERT – Véronique NIGNOL  
Jean-Yves LE STUNFF – Catherine COLLIN – Dominique BESCOUT – Julien CANO – Anne  
GUYADER-GRANDVALET – David HALLAERT – Céline LE GOURRIEREC – Anne-Laure LE  
FLOCH – Guillaume LE LARGE – Aurore LE HIR – Loeizig RIVALAN – Yann WANES –  
Benjamin JOCHER – Aurélie MARTORELL

Jérôme DREAN a donné pouvoir à Roger THOMAZO

<b>INSTANCES – DETERMINATION DU NOMBRE DE MEMBRES SIEGEANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS</b>	<b>2026-017</b>
--	-----------------

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'en application du décret n° 2000-6 relatif aux Centres Communaux d'Action Sociale, il convient de fixer le nombre de membres siégeant au Conseil d'administration du C.C.A.S dans une proportion maximale de :

- 8 membres élus par le Conseil municipal en son sein,
- 8 membres nommés par le Maire et représentant 4 catégories d'associations : associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, l'Union départementale des associations familiales, associations de retraités et de personnes âgées et associations de personnes handicapées.

Il est rappelé que le Maire est Président de fait du Conseil d'administration du CCAS et que le Président n'est pas décompté parmi le nombre d'administrateurs.

Vu l'article R. 123-7 du Code de l'action sociale et des familles confiant au Conseil municipal le soin de fixer le nombre d'administrateurs du CCAS,

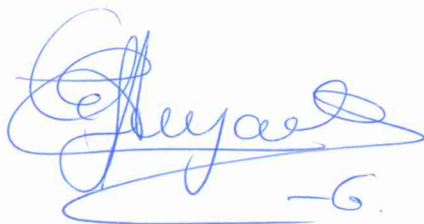
Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à la majorité :

- **FIXE** de la manière suivante le nombre de membres appelés à siéger au Conseil d'Administration du C.C.A.S :
  - 6 membres élus par le Conseil Municipal en son sein,
  - 6 membres nommés par Monsieur le Maire.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 16	Abstention :	Contre : 3

Pour extrait certifié conforme

**La secrétaire de séance,  
Anne LE GUYADER-GRANDVALET**



**Le Maire,  
Roger THOMAZO**





## CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 02 AVRIL 2026

L'an deux-mil-vingt-six, le deux avril, à 19 heures, le Conseil municipal de Bubry, régulièrement convoqué le vingt-sept mars s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger THOMAZO, Maire.

Présents : Roger THOMAZO – Julie LE STRAT – Pierrick ROBERT – Véronique NIGNOL  
Jean-Yves LE STUNFF – Catherine COLLIN – Dominique BESCOUT – Julien CANO – Anne  
GUYADER-GRANDVALET – David HALLAERT – Céline LE GOURRIEREC – Anne-Laure LE  
FLOCH – Guillaume LE LARGE – Aurore LE HIR – Loeizig RIVALAN – Yann WANES –  
Benjamin JOCHER – Aurélie MARTORELL

Jérôme DREAN a donné pouvoir à Roger THOMAZO

<b>INSTANCES - ELECTION DES MEMBRES SIEGEANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS</b>	<b>2026-018</b>
--	-----------------

Vu les articles L.123-6 et R.123-7 à R.123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient de procéder à l'élection des membres du C.C.A.S selon le nombre qui vient d'être délibéré.

Ce vote a lieu au scrutin de liste à la représentation proportionnelle, au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel et au scrutin secret.

Après avoir procédé à l'appel à candidature, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil municipal à procéder à la désignation par vote à bulletin secret des représentants du Conseil municipal au Conseil d'administration du CCAS.

Le Conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret (article L.2121-21 du CGCT).

Il n'y a pas d'élection dans le cas où une seule liste a été présentée après appel de candidatures.

Sont élus pour représenter le Conseil municipal au sein du Conseil d'administration du CCAS :

- Mme Julie LE STRAT
- Mme Anne LE GUYADER-GRANDVALET
- Mme Aurore LE HIR
- M. Guillaume LE LARGE
- M. Dominique BESCOUT
- Mme Aurélie MARTORELL

Pour extrait certifié conforme

**La secrétaire de séance,  
Anne LE GUYADER-GRANDVALET**

**Le Maire,  
Roger THOMAZO**





## CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 02 AVRIL 2026

L'an deux-mil-vingt-six, le deux avril, à 19 heures, le Conseil municipal de Bubry, régulièrement convoqué le vingt-sept mars s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger THOMAZO, Maire.

Présents : Roger THOMAZO – Julie LE STRAT – Pierrick ROBERT – Véronique NIGNOL  
Jean-Yves LE STUNFF – Catherine COLLIN – Dominique BESCOUT – Julien CANO – Anne GUYADER-GRANDVALET – David HALLAERT – Céline LE GOURRIEREC – Anne-Laure LE FLOCH – Guillaume LE LARGE – Aurore LE HIR – Loeizig RIVALAN – Yann WANES – Benjamin JOCHER – Aurélie MARTORELL

Jérôme DREAN a donné pouvoir à Roger THOMAZO

<b>INSTANCES – ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES</b>	<b>2026-019</b>
---	-----------------

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu de constituer une commission d'appel d'offres à caractère permanent.

Dans les communes de moins de 3 500 habitants, cette commission doit être composée :

- \* Du Maire ou de son représentant,
- \* De trois membres titulaires élus par le Conseil municipal en son sein, à la proportionnelle au plus fort reste,
- \* De trois membres suppléants élus suivants les mêmes règles que les titulaires.

Assistent également aux réunions, à titre consultatif, le receveur municipal, un représentant de la Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes et toute personne désignée par le Maire en raison de sa compétence dans la matière qui fait l'objet de l'appel d'offres.

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du Code général des collectivités territoriales,  
VU le Code de la commande publique,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat,

Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Après avoir procédé à l'appel à candidature, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil municipal à procéder à la désignation par vote à bulletin secret des représentants du Conseil municipal à la Commission d'appel d'offres.

Le Conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret (article L.2121-21 du CGCT).

Il n'y a pas d'élection dans le cas où une seule liste a été présentée après appel de candidatures.

Sont élus membres de la commission d'appel d'offres :

### Titulaires

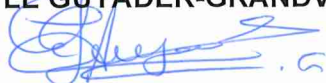
- M. Pierrick ROBERT
- M. Dominique BESCOUT
- M. Benjamin JOCHER

### Suppléants

- Mme Catherine COLLIN
- M. Jean-Yves LE STUNFF
- M. Yann WANES

Pour extrait certifié conforme

**La secrétaire de séance,  
Anne LE GUYADER-GRANDVALET**



**Le Maire,  
Roger THOMAZO**





# CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 02 AVRIL 2026

L'an deux-mil-vingt-six, le deux avril, à 19 heures, le Conseil municipal de Bubry, régulièrement convoqué le vingt-sept mars s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger THOMAZO, Maire.

Présents : Roger THOMAZO – Julie LE STRAT – Pierrick ROBERT – Véronique NIGNOL  
Jean-Yves LE STUNFF – Catherine COLLIN – Dominique BESCOUT – Julien CANO – Anne GUYADER-GRANDVALET – David HALLAERT – Céline LE GOURRIEREC – Anne-Laure LE FLOCH – Guillaume LE LARGE – Aurore LE HIR – Loeizig RIVALAN – Yann WANES – Benjamin JOCHER – Aurélie MARTORELL

Jérôme DREAN a donné pouvoir à Roger THOMAZO

<b>INSTANCES – CREATION D'UNE COMMISSION « MAPA » ET DESIGNATION DES MEMBRES</b>	<b>2026-020</b>
--	-----------------

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de créer une commission consultative « MAPA (marché à procédure adaptée) » qui sera chargée d'étudier, pour les marchés de travaux, de services et de fournitures passés sous forme de MAPA, la ou les offres les mieux distantes.

Considérant que la commission d'appel d'offres n'est pas l'autorité compétente pour attribuer les marchés à procédure adaptée ;

Considérant qu'en deçà des seuils européens, la collectivité peut passer ses marchés et accords-cadres selon une procédure adaptée dont les modalités sont déterminées librement dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Considérant qu'il est possible de constituer au sein de la collectivité, une commission consultative qui pourra intervenir spécifiquement à l'occasion des procédures adaptées afin d'assister le pouvoir adjudicateur dans sa prise de décision dans le cadre de l'analyse des candidatures et des offres présentées par les candidats. Le rôle de la commission consultative « MAPA » sera de formuler un avis sur le projet de rapport d'analyse des offres, le classement des offres et le choix des titulaires. En aucun cas, elle n'attribuera le marché public.

Afin de faciliter la gestion de cette nouvelle procédure, il est suggéré au Conseil municipal que la composition de la commission MAPA soit identique à celle de la commission d'appel d'offres.

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le Code de la commande publique,

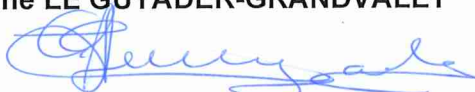
Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** la création d'une commission « MAPA »,
- **DECIDE** que la commission « MAPA » sera présidée par le Président de la commission d'appel d'offres, et sera composée des 3 titulaires et de 3 suppléants qui composent la commission d'appel d'offres,
- **PRECISE** que seront convoqués aux réunions de la commission « MAPA » à titre consultatif :
  - o Le ou les technicien(s) qui aura(ont) travaillé sur le projet,
  - o La Directrice générale des services et/ou un collaborateur compétent dans le domaine des marchés publics.

<b>VOTE</b>			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention :	Contre :

Pour extrait certifié conforme

La secrétaire de séance,  
Anne LE GUYADER-GRANDVALET



Le Maire,  
Roger THOMAZO





## CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 02 AVRIL 2026

L'an deux-mil-vingt-six, le deux avril, à 19 heures, le Conseil municipal de Bubry, régulièrement convoqué le vingt-sept mars s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger THOMAZO, Maire.

Présents : Roger THOMAZO – Julie LE STRAT – Pierrick ROBERT – Véronique NIGNOL  
Jean-Yves LE STUNFF – Catherine COLLIN – Dominique BESCOUT – Julien CANO – Anne GUYADER-GRANDVALET – David HALLAERT – Céline LE GOURRIEREC – Anne-Laure LE FLOCH – Guillaume LE LARGE – Aurore LE HIR – Loeizig RIVALAN – Yann WANES – Benjamin JOCHER – Aurélie MARTORELL

Jérôme DREAN a donné pouvoir à Roger THOMAZO

<b>INSTANCES – CREATION DE COMITES CONSULTATIFS ET APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR</b>	<b>2026-021</b>
---	-----------------

Monsieur le Maire informe l'Assemblée des éléments suivants :

Selon l'article L.2143-2 du CGCT, « le Conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au Conseil, notamment des représentants des associations locales.

Sur proposition du Maire, il en fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours.

Chaque comité est présidé par un membre du Conseil municipal, désigné par le Maire.

Les comités peuvent être consultés par le Maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité et entrant dans le domaine d'activité des associations membres du comité. Ils peuvent par ailleurs transmettre au Maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été institués. »

Il est donc proposé au Conseil municipal de créer 7 comités consultatifs traitant des sujets suivants :

- Bâtiments, voiries, réseaux
- Education, enfance, jeunesse, citoyenneté
- Culture, communication
- Aménagement, urbanisme, habitat, environnement
- Organisation et gestion communale
- Sports, loisirs, vie associative,
- Développement économique, agriculture

Ils seront composés de **9** membres soit **6** membres élus du Conseil municipal et de 3 membres non élus. En effet, il sera proposé aux habitants, sur la base du volontariat, de rejoindre ces comités afin de permettre au Conseil municipal d'être mieux informé et mieux conseillé ainsi que de faire participer et d'associer les citoyens à la vie de la commune.

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le projet de règlement intérieur des comités consultatifs,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE DE CREER** 7 comités consultatifs comme suit : Bâtiments, voiries, réseaux – Education, enfance, jeunesse, citoyenneté – Culture, communication – Aménagement, urbanisme, habitat, environnement – Organisation et gestion communale – Sports, loisirs, vie associative – Développement économique, agriculture,
- **VALIDE** le projet de règlement intérieur de ces comités tel que joint en annexe,

- **MANDATE** Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention :	Contre :

Pour extrait certifié conforme

**La secrétaire de séance,  
Anne LE GUYADER-GRANDVALET**



**Le Maire,  
Roger THOMAZO**



## CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 02 AVRIL 2026

L'an deux-mil-vingt-six, le deux avril, à 19 heures, le Conseil municipal de Bubry, régulièrement convoqué le vingt-sept mars s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger THOMAZO, Maire.

Présents : Roger THOMAZO – Julie LE STRAT – Pierrick ROBERT – Véronique NIGNOL  
Jean-Yves LE STUNFF – Catherine COLLIN – Dominique BESCOUT – Julien CANO – Anne GUYADER-GRANDVALET – David HALLAERT – Céline LE GOURRIEREC – Anne-Laure LE FLOCH – Guillaume LE LARGE – Aurore LE HIR – Loeizig RIVALAN – Yann WANES – Benjamin JOCHER – Aurélie MARTORELL

Jérôme DREAN a donné pouvoir à Roger THOMAZO

INSTANCES – DESIGNATION DES MEMBRES ELUS DES COMITES CONSULTATIFS	2026-022
---	----------

Monsieur le Maire informe l'Assemblée des éléments suivants :

Conformément aux termes du règlement intérieur des comités consultatifs, il convient de désigner les membres du collège « Elus ».

Pour permettre l'expression pluraliste au sein des comités consultatifs, le Conseil municipal délibère sur la composition du collège des membres élus des différents comités consultatifs dans le respect du principe de représentation proportionnelle, afin de refléter fidèlement la composition de l'assemblée municipale.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2026-021 du 02 avril 2026 actant de la création des comités consultatifs et approuvant le règlement intérieur,

Après avoir procédé à l'appel à candidature, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DESIGNE** les élus composant les 7 comités consultatifs nouvellement créés comme suit :

- Bâtiments, voiries, réseaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- M. Pierrick ROBERT</li> <li>- M. Jean-Yves LE STUNFF</li> <li>- M. David HALLAERT</li> <li>- M. Guillaume LE LARGE</li> <li>- M. Dominique BESCOUT</li> <li>- M. Benjamin JOCHER</li> </ul>
- Education, enfance, jeunesse, citoyenneté	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mme Véronique NIGNOL</li> <li>- Mme Julie LE STRAT</li> <li>- Mme Anne LE GUYADER-GRANDVALET</li> <li>- Mme Céline LE GOURRIEREC</li> <li>- Mme Anne-Laure LE FLOCH</li> <li>- Mme Aurélie MARTORELL</li> </ul>
- Culture, communication	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mme Véronique NIGNOL</li> <li>- Mme Anne LE GUYADER-GRANDVALET</li> <li>- Mme Céline LE GOURRIEREC</li> <li>- Mme Catherine COLLIN</li> <li>- Mme Julie LE STRAT</li> <li>- Mme Aurélie MARTORELL</li> </ul>
- Aménagement, urbanisme, habitat, environnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- M. Jean-Yves LE STUNFF</li> <li>- Mme Aurore LE HIR</li> <li>- M. Julien CANO</li> <li>- M. Loeizig RIVALAN</li> <li>- M. Guillaume LE LARGE</li> <li>- M. Benjamin JOCHER</li> </ul>

- Organisation et gestion communale	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mme Catherine COLLIN</li> <li>- M. Jérôme DREAN</li> <li>- Mme Anne-Laure LE FLOCH</li> <li>- M. Jean-Yves LE STUNFF</li> <li>- Mme Véronique NIGNOL</li> <li>- M. Yann WANES</li> </ul>
- Sports, loisirs, vie associative,	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mme Julie LE STRAT</li> <li>- Mme Anne LE GUYADER-GRANDVALET</li> <li>- M. Loeizig RIVALAN</li> <li>- Mme Anne-Laure LE FLOCH</li> <li>- M. David HALLAERT</li> <li>- Mme Aurelie MARTORELL</li> </ul>
- Développement économique, agriculture	<ul style="list-style-type: none"> <li>- M. Julien CANO</li> <li>- M. Jean-Yves LE STUNFF</li> <li>- M. Loeizig RIVALAN</li> <li>- M. Jérôme DREAN</li> <li>- M. David HALLAERT</li> <li>- M. Yann WANES</li> </ul>

**VOTE**

Votants : 19

Pour : 19

Abstention :

Contre :

Pour extrait certifié conforme

**La secrétaire de séance,  
Anne LE GUYADER-GRANDVALET**

**Le Maire,  
Roger THOMAZO**



## CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 02 AVRIL 2026

L'an deux-mil-vingt-six, le deux avril, à 19 heures, le Conseil municipal de Bubry, régulièrement convoqué le vingt-sept mars s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger THOMAZO, Maire.

Présents : Roger THOMAZO – Julie LE STRAT – Pierrick ROBERT – Véronique NIGNOL  
Jean-Yves LE STUNFF – Catherine COLLIN – Dominique BESCOUT – Julien CANO – Anne GUYADER-GRANDVALET – David HALLAERT – Céline LE GOURRIEREC – Anne-Laure LE FLOCH – Guillaume LE LARGE – Aurore LE HIR – Loeizig RIVALAN – Yann WANES – Benjamin JOCHER – Aurélie MARTORELL

Jérôme DREAN a donné pouvoir à Roger THOMAZO

<b>INSTANCES – DESIGNATION DES DELEGUES A MORBIHAN ENERGIES</b>	<b>2026-023</b>
---	-----------------

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que dans le prolongement des élections municipales et intercommunales, Morbihan Énergies, syndicat mixte fermé, va procéder au renouvellement de ses élus.

Notre commune est membre de Morbihan Énergies. A ce titre, le Conseil municipal doit procéder à l'élection de **deux délégués**. Aucun délégué suppléant n'est admis.

Ces deux délégués représenteront la commune au sein du collège électoral de secteur compétent, chargé d'élire les représentants de secteur appelés à siéger au comité syndical de Morbihan Énergies, conformément aux statuts.

Le choix de nos deux délégués :

- doit porter uniquement sur deux membres de notre Conseil municipal.
- ne doit pas porter sur des conseillers municipaux qui sont également des agents employés par Morbihan Energies ou par une commune morbihannaise.

Il est rappelé que la désignation intervient dans le respect des statuts de Morbihan Énergies et de la législation en vigueur, notamment des dispositions relatives aux incompatibilités.

L'élection des deux représentants a lieu au scrutin uninominal et à la majorité absolue.

Si après deux tours, aucun candidat n'a obtenu la majorité, le troisième tour se tient à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour élire ce délégué (article L.5711-1 alinéa 5).

Vu le Code général des collectivités territoriales,

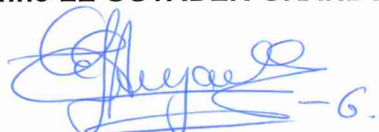
Après avoir procédé à l'appel à candidatures, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil municipal à procéder à l'élection des 2 représentants à Morbihan Énergies.

Sont élus délégués représentant la commune au sein de Morbihan Énergies :

- M. Pierrick ROBERT
- M. Benjamin JOCHER

Pour extrait certifié conforme

**La secrétaire de séance,  
Anne LE GUYADER-GRANDVALET**



**Le Maire,  
Roger THOMAZO**





## CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 02 AVRIL 2026

L'an deux-mil-vingt-six, le deux avril, à 19 heures, le Conseil municipal de Bubry, régulièrement convoqué le vingt-sept mars s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger THOMAZO, Maire.

Présents : Roger THOMAZO – Julie LE STRAT – Pierrick ROBERT – Véronique NIGNOL  
Jean-Yves LE STUNFF – Catherine COLLIN – Dominique BESCOUT – Julien CANO – Anne GUYADER-GRANDVALET – David HALLAERT – Céline LE GOURRIEREC – Anne-Laure LE FLOCH – Guillaume LE LARGE – Aurore LE HIR – Loeizig RIVALAN – Yann WANES – Benjamin JOCHER – Aurélie MARTORELL

Jérôme DREAN a donné pouvoir à Roger THOMAZO

<b>INSTANCES – DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU CNAS</b>	<b>2026-024</b>
--	-----------------

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée que la commune de Bubry est affiliée au CNAS (Comité National d'Action Sociale), ce qui permet aux agents de bénéficier d'avantages sociaux dans des domaines très variés qui peuvent aller de l'obtention de prêts à taux bonifiés à des aides pour la scolarité des enfants ou des tarifs avantageux pour des séjours de vacances...

En application de l'article 6 des statuts du CNAS, « Chaque adhérent désigne un représentant du collège des élus et un représentant du collège des bénéficiaires pour siéger à l'Assemblée départementale. Ils sont élus pour une durée égale à la durée du mandat municipal. Ils siègent à l'Assemblée départementale annuelle et procèdent à l'élection des membres du Conseil d'administration et des membres des bureaux départementaux, fonctions auxquelles ils sont éligibles. »

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après avoir procédé à l'appel à candidatures, le Conseil municipal, à l'unanimité:

- **DESIGNE** Mme Catherine COLLIN représentante du collège des élus pour siéger à l'Assemblée départementale du CNAS,
- **DESIGNE** M. Slavic JEGO représentant du collège des bénéficiaires pour siéger à l'Assemblée départementale du CNAS.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention :	Contre :

Pour extrait certifié conforme

**La secrétaire de séance,  
Anne LE GUYADER-GRANDVALET**

**Le Maire,  
Roger THOMAZO**





## CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 02 AVRIL 2026

L'an deux-mil-vingt-six, le deux avril, à 19 heures, le Conseil municipal de Bubry, régulièrement convoqué le vingt-sept mars s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger THOMAZO, Maire.

Présents : Roger THOMAZO – Julie LE STRAT – Pierrick ROBERT – Véronique NIGNOL  
Jean-Yves LE STUNFF – Catherine COLLIN – Dominique BESCOUT – Julien CANO – Anne GUYADER-GRANDVALET – David HALLAERT – Céline LE GOURRIEREC – Anne-Laure LE FLOCH – Guillaume LE LARGE – Aurore LE HIR – Loeizig RIVALAN – Yann WANES – Benjamin JOCHER – Aurélie MARTORELL

Jérôme DREAN a donné pouvoir à Roger THOMAZO

<b>INSTANCES – DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DE LA « SPL BOIS ENERGIE RENOUVELABLE »</b>	<b>2026-025</b>
--	-----------------

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité est actionnaire de la Société Publique Locale Bois Énergie Renouvelable, mais qu'elle ne dispose pas d'une part de capital suffisante pour lui assurer au moins un poste d'administrateur. De ce fait, notre collectivité a droit à une représentation par le biais de l'assemblée spéciale des collectivités, constituée en application des dispositions de l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales.

Suite aux élections municipales, il convient que nous procédions à la désignation de notre représentant à l'assemblée spéciale de la Société Publique Locale Bois Énergie Renouvelable.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 1524-5 ;  
Vu le Code de commerce.

Après avoir procédé à l'appel à candidature, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DESIGNE** M. Roger THOMAZO pour assurer la représentation de la commune de Bubry au sein de l'assemblée spéciale de la Société Publique Locale Bois Énergie Renouvelable,
- **DESIGNE** M. Roger THOMAZO pour assurer la représentation de la commune de Bubry au sein des Assemblées Générales des actionnaires de la Société Publique Locale Bois Énergie Renouvelable,
- **AUTORISE** M. Roger THOMAZO à accepter toute fonction qui pourrait lui être confiée par l'assemblée spéciale, notamment sa présidence ou la fonction d'administrateur représentant l'assemblée spéciale au conseil d'administration.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention :	Contre :

Pour extrait certifié conforme

La secrétaire de séance,  
Anne LE GUYADER-GRANDVALET



Le Maire,  
Roger THOMAZO





## CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 02 AVRIL 2026

L'an deux-mil-vingt-six, le deux avril, à 19 heures, le Conseil municipal de Bubry, régulièrement convoqué le vingt-sept mars s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger THOMAZO, Maire.

Présents : Roger THOMAZO – Julie LE STRAT – Pierrick ROBERT – Véronique NIGNOL  
Jean-Yves LE STUNFF – Catherine COLLIN – Dominique BESCOUT – Julien CANO – Anne  
GUYADER-GRANDVALET – David HALLAERT – Céline LE GOURRIEREC – Anne-Laure LE  
FLOCH – Guillaume LE LARGE – Aurore LE HIR – Loeizig RIVALAN – Yann WANES –  
Benjamin JOCHER – Aurélie MARTORELL

Jérôme DREAN a donné pouvoir à Roger THOMAZO

<b>INSTANCES – DESIGNATION D'UN DELEGUE AU SCOT PAYS DE LORIENT</b>	<b>2026-026</b>
---	-----------------

Monsieur le Maire indique que suite au renouvellement du Conseil municipal, il doit être procédé à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au Schéma de COhérence Territorial du pays de Lorient.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après avoir procédé à l'appel à candidatures, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DESIGNE** M. Jean-Yves LE STUNFF délégué(e) titulaire au Schéma de COhérence Territorial du pays de Lorient,
- **DESIGNE** M. Pierrick ROBERT délégué(e) suppléant(e) au Schéma de COhérence Territorial du pays de Lorient.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention :	Contre :

Pour extrait certifié conforme

**La secrétaire de séance,  
Anne LE GUYADER-GRANDVALET**



**Le Maire,  
Roger THOMAZO**





## CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 02 AVRIL 2026

L'an deux-mil-vingt-six, le deux avril, à 19 heures, le Conseil municipal de Bubry, régulièrement convoqué le vingt-sept mars s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger THOMAZO, Maire.

Présents : Roger THOMAZO – Julie LE STRAT – Pierrick ROBERT – Véronique NIGNOL  
Jean-Yves LE STUNFF – Catherine COLLIN – Dominique BESCOUT – Julien CANO – Anne GUYADER-GRANDVALET – David HALLAERT – Céline LE GOURRIEREC – Anne-Laure LE FLOCH – Guillaume LE LARGE – Aurore LE HIR – Loeizig RIVALAN – Yann WANES – Benjamin JOCHER – Aurélie MARTORELL

Jérôme DREAN a donné pouvoir à Roger THOMAZO

<b>INSTANCES – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A « MORBIHAN HABITAT » »</b>	<b>2026-027</b>
---	-----------------

Suite à l'installation du Conseil municipal, Monsieur le Maire ou son représentant seront invités aux commissions d'attribution de logements. La Loi prévoit que le Maire ou son représentant siège à cette commission pour les biens situés sur la Commune. A ce titre, Morbihan Habitat nous sollicite pour connaître le représentant de la commune.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après avoir procédé à l'appel à candidatures, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DESIGNE** M. Dominique BESCOUT représentant(e) à « Morbihan Habitat ».

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention :	Contre :

Pour extrait certifié conforme

**La secrétaire de séance,  
Anne LE GUYADER-GRANDVALET**



**Le Maire,  
Roger THOMAZO**





## CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 02 AVRIL 2026

L'an deux-mil-vingt-six, le deux avril, à 19 heures, le Conseil municipal de Bubry, régulièrement convoqué le vingt-sept mars s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger THOMAZO, Maire.

Présents : Roger THOMAZO – Julie LE STRAT – Pierrick ROBERT – Véronique NIGNOL  
Jean-Yves LE STUNFF – Catherine COLLIN – Dominique BESCOUT – Julien CANO – Anne GUYADER-GRANDVALET – David HALLAERT – Céline LE GOURRIEREC – Anne-Laure LE FLOCH – Guillaume LE LARGE – Aurore LE HIR – Loeizig RIVALAN – Yann WANES – Benjamin JOCHER – Aurélie MARTORELL

Jérôme DREAN a donné pouvoir à Roger THOMAZO

<b>INSTANCES – DESIGNATION D'UN REFERENT « CULTURE ET LANGUE BRETONNE »</b>	<b>2026-028</b>
---	-----------------

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée qu'il appartient à chaque commune de procéder à la désignation d'un référent « Culture et langue bretonne » parmi les membres du Conseil municipal.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après avoir procédé à l'appel à candidatures, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DESIGNE** Mme Anne LE GUYADER-GRANDVALET référent(e) « Culture et langue bretonne ».

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention :	Contre :

Pour extrait certifié conforme

**La secrétaire de séance,  
Anne LE GUYADER-GRANDVALET**

**Le Maire,  
Roger THOMAZO**





## CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 02 AVRIL 2026

L'an deux-mil-vingt-six, le deux avril, à 19 heures, le Conseil municipal de Bubry, régulièrement convoqué le vingt-sept mars s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger THOMAZO, Maire.

Présents : Roger THOMAZO – Julie LE STRAT – Pierrick ROBERT – Véronique NIGNOL  
Jean-Yves LE STUNFF – Catherine COLLIN – Dominique BESCOUT – Julien CANO – Anne GUYADER-GRANDVALET – David HALLAERT – Céline LE GOURRIEREC – Anne-Laure LE FLOCH – Guillaume LE LARGE – Aurore LE HIR – Loeizig RIVALAN – Yann WANES – Benjamin JOCHER – Aurélie MARTORELL

Jérôme DREAN a donné pouvoir à Roger THOMAZO

<b>INSTANCES – DESIGNATION D'UN REFERENT « FRELONS », « RAGONDINS », « ESPECES INVASIVES »</b>	<b>2026-029</b>
--	-----------------

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée qu'il appartient à chaque commune de procéder à la désignation d'un référent « Frelons – ragondins – espèces invasives » parmi les membres du Conseil municipal.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

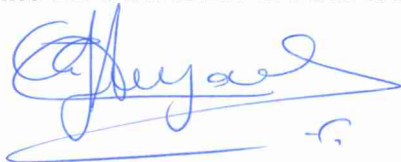
Après avoir procédé à l'appel à candidatures, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DESIGNE** M. Pierrick ROBERT référent « Frelons – ragondins – espèce invasives ».

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention :	Contre :

Pour extrait certifié conforme

**La secrétaire de séance,  
Anne LE GUYADER-GRANDVALET**



**Le Maire,  
Roger THOMAZO**





## CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 02 AVRIL 2026

L'an deux-mil-vingt-six, le deux avril, à 19 heures, le Conseil municipal de Bubry, régulièrement convoqué le vingt-sept mars s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger THOMAZO, Maire.

Présents : Roger THOMAZO – Julie LE STRAT – Pierrick ROBERT – Véronique NIGNOL  
Jean-Yves LE STUNFF – Catherine COLLIN – Dominique BESCOUT – Julien CANO – Anne GUYADER-GRANDVALET – David HALLAERT – Céline LE GOURRIEREC – Anne-Laure LE FLOCH – Guillaume LE LARGE – Aurore LE HIR – Loeizig RIVALAN – Yann WANES – Benjamin JOCHER – Aurélie MARTORELL

Jérôme DREAN a donné pouvoir à Roger THOMAZO

<b>INSTANCES – DESIGNATION D'UN REFERENT « MOBILITES »</b>	<b>2026-030</b>
--	-----------------

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée qu'il appartient à chaque commune de procéder à la désignation d'un référent « Mobilités » parmi les membres du Conseil municipal.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après avoir procédé à l'appel à candidatures, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DESIGNE** M. Jean-Yves LE STUNFF référent « Mobilités ».

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention :	Contre :

Pour extrait certifié conforme

**La secrétaire de séance,  
Anne LE GUYADER-GRANDVALET**

**Le Maire,  
Roger THOMAZO**





## CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 02 AVRIL 2026

L'an deux-mil-vingt-six, le deux avril, à 19 heures, le Conseil municipal de Bubry, régulièrement convoqué le vingt-sept mars s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger THOMAZO, Maire.

Présents : Roger THOMAZO – Julie LE STRAT – Pierrick ROBERT – Véronique NIGNOL  
Jean-Yves LE STUNFF – Catherine COLLIN – Dominique BESCOUT – Julien CANO – Anne GUYADER-GRANDVALET – David HALLAERT – Céline LE GOURRIEREC – Anne-Laure LE FLOCH – Guillaume LE LARGE – Aurore LE HIR – Loeizig RIVALAN – Yann WANES – Benjamin JOCHER – Aurélie MARTORELL

Jérôme DREAN a donné pouvoir à Roger THOMAZO

<b>INSTANCES – DESIGNATION D'UN REFERENT « RANDONNEES »</b>	<b>2026-031</b>
---	-----------------

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée qu'il appartient à chaque commune de procéder à la désignation d'un référent « Randonnées » parmi les membres du Conseil municipal.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après avoir procédé à l'appel à candidatures, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DESIGNE** Mme Catherine COLLIN référente « Randonnées ».

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention :	Contre :

Pour extrait certifié conforme

**La secrétaire de séance,  
Anne LE GUYADER-GRANDVALET**

**Le Maire,  
Roger THOMAZO**





## CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 02 AVRIL 2026

L'an deux-mil-vingt-six, le deux avril, à 19 heures, le Conseil municipal de Bubry, régulièrement convoqué le vingt-sept mars s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger THOMAZO, Maire.

Présents : Roger THOMAZO – Julie LE STRAT – Pierrick ROBERT – Véronique NIGNOL  
Jean-Yves LE STUNFF – Catherine COLLIN – Dominique BESCOUT – Julien CANO – Anne GUYADER-GRANDVALET – David HALLAERT – Céline LE GOURRIEREC – Anne-Laure LE FLOCH – Guillaume LE LARGE – Aurore LE HIR – Loeizig RIVALAN – Yann WANES – Benjamin JOCHER – Aurélie MARTORELL

Jérôme DREAN a donné pouvoir à Roger THOMAZO

<b>INSTANCES – DESIGNATION D'UN REFERENT « ACCESSIBILITE »</b>	<b>2026-032</b>
--	-----------------

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée qu'il appartient à chaque commune de procéder à la désignation d'un référent « Accessibilité » parmi les membres du Conseil municipal.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après avoir procédé à l'appel à candidatures, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DESIGNE** Mme Julie LE STRAT référente « Accessibilité ».

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention :	Contre :

Pour extrait certifié conforme

**La secrétaire de séance,  
Anne LE GUYADER-GRANDVALET**



**Le Maire,  
Roger THOMAZO**





## CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 02 AVRIL 2026

L'an deux-mil-vingt-six, le deux avril, à 19 heures, le Conseil municipal de Bubry, régulièrement convoqué le vingt-sept mars s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger THOMAZO, Maire.

Présents : Roger THOMAZO – Julie LE STRAT – Pierrick ROBERT – Véronique NIGNOL  
Jean-Yves LE STUNFF – Catherine COLLIN – Dominique BESCOUT – Julien CANO – Anne  
GUYADER-GRANDVALET – David HALLAERT – Céline LE GOURRIEREC – Anne-Laure LE  
FLOCH – Guillaume LE LARGE – Aurore LE HIR – Loeizig RIVALAN – Yann WANES –  
Benjamin JOCHER – Aurélie MARTORELL

Jérôme DREAN a donné pouvoir à Roger THOMAZO

<b>INSTANCES – DESIGNATION D'UN REFERENT « SECURITE ROUTIERE »</b>	<b>2026-033</b>
--	-----------------

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient de nommer un référent sécurité routière dans chaque collectivité. Celui-ci est le relais privilégié entre les services de l'État et les autres acteurs locaux et veille à la diffusion des informations relatives à la sécurité routière de même qu'à sa prise en charge dans les différents champs de compétence de sa collectivité.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

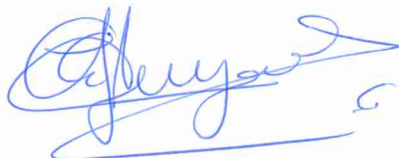
Après avoir procédé à l'appel à candidatures, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DESIGNE** M. Yann WANES référent « Sécurité routière ».

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention :	Contre :

Pour extrait certifié conforme

**La secrétaire de séance,  
Anne LE GUYADER-GRANDVALET**



**Le Maire,  
Roger THOMAZO**





## CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 02 AVRIL 2026

L'an deux-mil-vingt-six, le deux avril, à 19 heures, le Conseil municipal de Bubry, régulièrement convoqué le vingt-sept mars s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger THOMAZO, Maire.

Présents : Roger THOMAZO – Julie LE STRAT – Pierrick ROBERT – Véronique NIGNOL  
Jean-Yves LE STUNFF – Catherine COLLIN – Dominique BESCOUT – Julien CANO – Anne GUYADER-GRANDVALET – David HALLAERT – Céline LE GOURRIEREC – Anne-Laure LE FLOCH – Guillaume LE LARGE – Aurore LE HIR – Loeizig RIVALAN – Yann WANES – Benjamin JOCHER – Aurélie MARTORELL

Jérôme DREAN a donné pouvoir à Roger THOMAZO

<b>INSTANCES – DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT « DEFENSE »</b>	<b>2026-034</b>
---	-----------------

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il appartient à chaque commune de procéder à la désignation d'un correspondant défense parmi les membres du conseil municipal. Le correspondant défense remplit en premier lieu une mission d'information et de sensibilisation des administrés de leur commune aux questions de défense. Il est également l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires du département et de la région.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

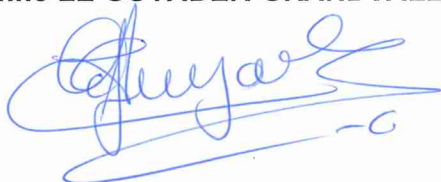
Après avoir procédé à l'appel à candidatures, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DESIGNE** Mme Aurélie MARTORELL correspondante « Défense ».

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention :	Contre :

Pour extrait certifié conforme

**La secrétaire de séance,  
Anne LE GUYADER-GRANDVALET**



**Le Maire,  
Roger THOMAZO**





## CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 02 AVRIL 2026

L'an deux-mil-vingt-six, le deux avril, à 19 heures, le Conseil municipal de Bubry, régulièrement convoqué le vingt-sept mars s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger THOMAZO, Maire.

Présents : Roger THOMAZO – Julie LE STRAT – Pierrick ROBERT – Véronique NIGNOL  
Jean-Yves LE STUNFF – Catherine COLLIN – Dominique BESCOUT – Julien CANO – Anne GUYADER-GRANDVALET – David HALLAERT – Céline LE GOURRIEREC – Anne-Laure LE FLOCH – Guillaume LE LARGE – Aurore LE HIR – Loeizig RIVALAN – Yann WANES – Benjamin JOCHER – Aurélie MARTORELL

Jérôme DREAN a donné pouvoir à Roger THOMAZO

<b>INSTANCES – DESIGNATION D'UN REFERENT « INCENDIE ET SECOURS »</b>	<b>2026-035</b>
--	-----------------

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée qu'il appartient à chaque commune de procéder à la désignation d'un référent « Incendie et secours » parmi les membres du Conseil municipal.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après avoir procédé à l'appel à candidatures, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DESIGNE** Mme Julie LE STRAT référente « Incendie et secours ».

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention :	Contre :

Pour extrait certifié conforme

**La secrétaire de séance,  
Anne LE GUYADER-GRANDVALET**



**Le Maire,  
Roger THOMAZO**





## CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 02 AVRIL 2026

L'an deux-mil-vingt-six, le deux avril, à 19 heures, le Conseil municipal de Bubry, régulièrement convoqué le vingt-sept mars s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger THOMAZO, Maire.

Présents : Roger THOMAZO – Julie LE STRAT – Pierrick ROBERT – Véronique NIGNOL  
Jean-Yves LE STUNFF – Catherine COLLIN – Dominique BESCOUT – Julien CANO – Anne GUYADER-GRANDVALET – David HALLAERT – Céline LE GOURRIEREC – Anne-Laure LE FLOCH – Guillaume LE LARGE – Aurore LE HIR – Loeizig RIVALAN – Yann WANES – Benjamin JOCHER – Aurélie MARTORELL

Jérôme DREAN a donné pouvoir à Roger THOMAZO

<b>FINANCES – APPROBATION DU CFU 2025 – BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>2026-036</b>
--	-----------------

Madame Catherine COLLIN, adjointe déléguée aux finances, présente à l'Assemblée le compte financier unique 2025 du budget principal :

CHAP	DEPENSES FONCTIONNEMENT	CFU 2024	BP 2025 + DM	CFU 2025
O11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	417 254,54 €	470 810,00 €	416 759,37 €
60	ACHATS DE PRESTATION SERVICE	227 065,92 €	255 550,00 €	217 719,35 €
61	SERVICES EXTERIEURS	101 064,26 €	121 110,00 €	118 255,57 €
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	80 502,04 €	85 250,00 €	73 858,37 €
63	IMPOTS-TAXES ET VERSEMENT	8 622,32 €	8 900,00 €	6 926,08 €
O12	CHARGES DE PERSONNEL	1 057 733,35 €	1 078 972,00 €	1 078 669,20 €
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	9 972,47 €	10 000,00 €	10 506,23 €
63	IMPOTS-TAXES ET VERSEMENT	30 360,50 €	31 638,00 €	29 886,18 €
64	CHARGES DE PERSONNEL	1 017 400,38 €	1 037 334,00 €	1 038 276,79 €
O14	ATTENUATION DE PRODUITS	4 519,00 €	3 100,00 €	3 056,00 €
65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	382 143,53 €	634 885,00 €	243 289,57 €
66	CHARGES FINANCIERES	7 154,99 €	6 000,00 €	4 753,94 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	117,80 €	2 500,00 €	0,00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 868 923,21 €</b>	<b>2 196 267,00 €</b>	<b>1 746 528,08 €</b>
O23	VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT	0,00 €	1 082 348,41 €	0,00 €
O42	OP.ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	28 425,17 €	34 540,00 €	34 049,92 €
<b>TOTAL DEPENSES ORDRE FONCTIONNEMENT</b>		<b>28 425,17 €</b>	<b>1 116 888,41 €</b>	<b>34 049,92 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 897 348,38 €</b>	<b>3 313 155,41 €</b>	<b>1 780 578,00 €</b>
CHAP	RECETTES FONCTIONNEMENT	CFU 2024	BP 2025 + DM	CFU 2025
O13	ATTENUATION DE CHARGES	18 438,98 €	17 500,00 €	18 293,07 €
70	PRODUITS SERVICE DOMAINE-VENTES	171 634,60 €	153 780,00 €	197 396,07 €
73	IMPOTS ET TAXES	332 166,38 €	277 315,00 €	316 427,24 €
731	FISCALITE LOCALE	1 067 427,33 €	1 072 500,00 €	1 055 945,25 €
74	DOTATIONS SUBVENTIONS	675 219,35 €	645 250,00 €	774 687,60 €
75	AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	52 139,35 €	30 050,00 €	41 702,64 €
76	PRODUITS FINANCIERS	88,66 €	100,00 €	87,21 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	664,00 €	1 000,00 €	3 016,56 €
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT</b>		<b>2 317 778,65 €</b>	<b>2 197 495,00 €</b>	<b>2 407 555,64 €</b>
O42	OP.ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE FONCTIONNEMENT</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 317 778,65 €</b>	<b>2 197 495,00 €</b>	<b>2 407 555,64 €</b>
<b>002 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</b>		<b>1 356 856,50 €</b>	<b>1 777 286,77 €</b>	<b>1 777 286,77 €</b>
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>3 674 635,15 €</b>	<b>3 974 781,77 €</b>	<b>4 184 842,41 €</b>

DEPENSES INVESTISSEMENT		CFU 2024	BP 2025 + DM	CFU 2025
2046	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	13 690,00 €	13 690,00 €	13 690,00 €
OP 44	PLU	12 381,28 €	8 312,44 €	8 286,29 €
OP 45	SIGNALISATION	9 193,42 €	5 513,00 €	1 493,87 €
OP 47	TERRAINS ET AMENAGEMENTS DIVERS	9 231,78 €	333 812,90 €	56 782,03 €
OP 48	ACQ. MATERIELS MOBILIER LOGICIELS	76 147,05 €	60 755,78 €	46 691,50 €
OP 49	BATIMENTS COMMUNAUX	1 111 601,82 €	592 940,76 €	358 379,35 €
OP 50	VOIRIE RURALE	113 069,65 €	143 200,00 €	133 086,36 €
OP 51	VOIRIE URBAINE	1 442,94 €	170 251,98 €	37 539,55 €
OP 56	MATERIEL ROULANT	32 978,00 €	0,00 €	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>		<b>1 379 735,94 €</b>	<b>1 328 476,86 €</b>	<b>655 948,95 €</b>
1641	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	16 160,64 €	18 340,00 €	18 398,50 €
165	DEPOT ET CAUTIONNEMENT	420,00 €	500,00 €	400,00 €
16818	AUTRES PRETEURS	15 000,00 €		
<b>TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES</b>		<b>31 580,64 €</b>	<b>18 840,00 €</b>	<b>18 798,50 €</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT</b>		<b>1 411 316,58 €</b>	<b>1 347 316,86 €</b>	<b>674 747,45 €</b>
040	OP.ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			
041	DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS			
<b>TOTAL DEPENSES ORDRE INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 411 316,58 €</b>	<b>1 347 316,86 €</b>	<b>674 747,45 €</b>
<i>001 DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE</i>			242 579,16 €	242 579,16 €
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>1 411 316,58 €</b>	<b>1 589 896,02 €</b>	<b>917 326,61 €</b>
<b>RAR DEPENSES</b>				<b>343 785,50 €</b>
RECETTES INVESTISSEMENT		CFU 2024	BP 2025 + RAR	CFU 2025
1321	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT – ETAT	162 342,84 €	18 012,00 €	2 875,00 €
1322	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT – REGION	89 142,26 €	34 792,73 €	30 000,00 €
1323	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT – DEPARTEMENT	363 963,46 €	78 489,31 €	35 994,05 €
13251	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT – GPT COLL	70 000,00 €		
13258	AUTRES GROUPEMENTS	319,78 €	30 160,50 €	11 720,41 €
1326	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT – AUTRES ETS	29 776,35 €	19 536,65 €	5 727,60 €
13273	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT – FDS EUROPEENS		77 143,42 €	77 143,40 €
1328	AUTRES SUBVENTIONS	1 642,00 €	9 873,00 €	15 524,66 €
13461	DETR			1 381,00 €
<b>TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT</b>		<b>717 186,69 €</b>	<b>268 007,61 €</b>	<b>180 366,12 €</b>
165	DEPOT ET CAUTIONNEMENT	480,00 €		491,84 €
10222	FCTVA	171 814,64 €	200 000,00 €	219 598,65 €
10226	TAM	6 192,51 €	5 000,00 €	2 928,43 €
1068	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAP			
<b>TOTAL DES RECETTES FINANCIERES</b>		<b>178 487,15 €</b>	<b>205 000,00 €</b>	<b>223 018,92 €</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES INVESTISSEMENT</b>		<b>895 673,84 €</b>	<b>473 007,61 €</b>	<b>403 385,04 €</b>
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 082 348,41 €	
040	OP.ORDRE INTERIEUR SECTION AMORTISSEMENT	28 425,17 €	33 650,00 €	34 049,92 €
040	DOTATIONS PROVISIONS DEPRECIATIONS DES ACTIFS		890,00 €	
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE INVESTISSEMENT</b>		<b>28 425,17 €</b>	<b>1 116 888,41 €</b>	<b>34 049,92 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>924 099,01 €</b>	<b>1 589 896,02 €</b>	<b>437 434,96 €</b>
<i>001 EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE</i>		244 638,41 €		
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>1 168 737,42 €</b>	<b>1 589 896,02 €</b>	<b>437 434,96 €</b>
<b>RAR RECETTES</b>				<b>101 995,50 €</b>

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu l'instruction comptable M57,  
Vu l'avis favorable de la Commission finances du 12 février 2026,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte financier unique 2025 – Budget principal qui présente les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT			
	REALISE		
DEPENSES 2025	1 780 578,00 €		
RECETTES 2025	2 407 555,64 €		
<b>RESULTAT 2025</b>	<b>626 977,64 €</b>		
RESULTAT FONCTIONNEMENT 2024 REPORTE	1 777 286,77 €		
<b>RESULTAT CUMULE FONCTIONNEMENT 2025</b>	<b>2 404 264,41 €</b>		
INVESTISSEMENT			
	REALISE	RAR	TOTAL
DEPENSES 2025	674 747,45 €	343 785,50 €	1 018 532,95 €
RECETTES 2025	437 434,96 €	101 995,50 €	539 430,46 €
<b>RESULTAT 2025</b>	<b>-237 312,49 €</b>	<b>-241 790,00 €</b>	<b>-479 102,49 €</b>
RESULTAT INVESTISSEMENT 2024 REPORTE	-242 579,16 €		-242 579,16 €
<b>RESULTAT CUMULE INVESTISSEMENT 2025</b>	<b>-479 891,65 €</b>	<b>-241 790,00 €</b>	<b>-721 681,65 €</b>
CUMUL			
DEPENSES 2025	2 455 325,45 €		
RECETTES 2025	2 844 990,60 €		
<b>RESULTAT 2025</b>	<b>389 665,15 €</b>		
RESULTAT FONCTIONNEMENT 2024 REPORTE	1 777 286,77 €		
RESULTAT INVESTISSEMENT 2024 REPORTE	-242 579,16 €		
<b>RESULTAT CUMULE 2025</b>	<b>1 924 372,76 €</b>		
RAR DEPENSES 2025	343 785,50 €		
RAR RECETTES 2025	101 995,50 €		
<b>RESULTAT CUMULE 2025 RAR COMPRIS</b>	<b>1 682 582,76 €</b>		

- **MANDATE** Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

VOTE			
Votants : 18	Pour : 18	Abstention :	Contre :

Pour extrait certifié conforme

**La secrétaire de séance,  
Anne LE GUYADER-GRANDVALET**

**Le Maire,  
Roger THOMAZO**





## CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 02 AVRIL 2026

L'an deux-mil-vingt-six, le deux avril, à 19 heures, le Conseil municipal de Bubry, régulièrement convoqué le vingt-sept mars s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger THOMAZO, Maire.

Présents : Roger THOMAZO – Julie LE STRAT – Pierrick ROBERT – Véronique NIGNOL  
Jean-Yves LE STUNFF – Catherine COLLIN – Dominique BESCOUT – Julien CANO – Anne GUYADER-GRANDVALET – David HALLAERT – Céline LE GOURRIEREC – Anne-Laure LE FLOCH – Guillaume LE LARGE – Aurore LE HIR – Loeizig RIVALAN – Yann WANES – Benjamin JOCHER – Aurélie MARTORELL

Jérôme DREAN a donné pouvoir à Roger THOMAZO

<b>FINANCES – AFFECTATION DU RESULTAT 2025 – BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>2026-037</b>
---	-----------------

Madame Catherine COLLIN, adjointe déléguée aux finances, informe l'Assemblée qu'en application des dispositions des instructions budgétaires et comptables M57, il convient de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2025, issus du compte financier unique pour le budget principal comme suit :

FONCTIONNEMENT	Réalisé
DEPENSES 2025	1 780 578,00 €
RECETTES 2025	2 407 555,64 €
<b>RESULTAT 2025</b>	<b>626 977,64 €</b>
RESULTAT FONCTIONNEMENT 2024 REPORTE	1 777 286,77 €
<b>RESULTAT CUMULE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 404 264,41 €</b>
<b>Virement proposé au 1068</b>	<b>721 681,65 €</b>
<b>Résultat 2025 de fonctionnement reporté (002)</b>	<b>1 682 582,76 €</b>

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,  
Vu le compte financier unique 2025 pour le budget principal,  
Vu l'avis favorable de la Commission finances du 12 février 2026,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **AFFECTE ET REPREND** les résultats 2025 pour le budget principal de la façon suivante :
  - o Virement au compte 1068 : 721 681,65 €
  - o Excédent de fonctionnement reporté (002) : 1 682 582,76 €
- **MANDATE** Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

### VOTE

Votants : 19

Pour : 19

Abstention :

Contre :

Pour extrait certifié conforme

La secrétaire de séance,  
Anne LE GUYADER-GRANDVALET



Le Maire,  
Roger THOMAZO





## CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 02 AVRIL 2026

L'an deux-mil-vingt-six, le deux avril, à 19 heures, le Conseil municipal de Bubry, régulièrement convoqué le vingt-sept mars s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger THOMAZO, Maire.

Présents : Roger THOMAZO – Julie LE STRAT – Pierrick ROBERT – Véronique NIGNOL  
Jean-Yves LE STUNFF – Catherine COLLIN – Dominique BESCOUT – Julien CANO – Anne GUYADER-GRANDVALET – David HALLAERT – Céline LE GOURRIEREC – Anne-Laure LE FLOCH – Guillaume LE LARGE – Aurore LE HIR – Loeizig RIVALAN – Yann WANES – Benjamin JOCHER – Aurélie MARTORELL

Jérôme DREAN a donné pouvoir à Roger THOMAZO

<b>FINANCES – APPROBATION DU CFU 2025 – BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LEN BRAS »</b>	<b>2026-038</b>
--	-----------------

Madame Catherine COLLIN, adjointe déléguée aux finances, présente à l'Assemblée le compte financier unique 2025 du budget annexe « Lotissement Len bras » :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		CFU 2024	BP 2025	CFU 2025
<b>011</b>	<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>79 065,72 €</b>	<b>130 000,00 €</b>	<b>46 028,59 €</b>
6015	TERRAINS A AMENAGER			
6045	ETUDES ET PRESTATIONS DE SERVICE	69 315,42 €	130 000,00 €	14 110,00 €
605	MATERIEL EQUIPEMENT TRAVAUX	9 750,30 €		31 748,59 €
60632	FOURNITURES PETIT EQUIPEMENT			170,00 €
<b>65</b>	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>0,36 €</b>	<b>5,00 €</b>	<b>- €</b>
65888	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	0,36 €	5,00 €	
<b>66</b>	<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
66111	INTERETS DES EMPRUNTS			
<b>042</b>	<b>OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS</b>	<b>88 775,65 €</b>	<b>167 841,37 €</b>	<b>167 841,37 €</b>
7133	V° DES ENCOURS DE PRODUCTION DE BIENS	88 775,65 €	167 841,37 €	167 841,37 €
71355	V° DES ENCOURS DE TERRAINS AMENAGES			
<b>TOTAL</b>		<b>167 841,73 €</b>	<b>297 846,37 €</b>	<b>213 869,96 €</b>
<b>023</b>	<b>VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT</b>		<b>31 159,66 €</b>	
<b>002 DEFICIT ANTERIEUR REPORTE</b>		<b>-</b>	<b>0,28 €</b>	
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>167 842,01 €</b>	<b>329 006,03 €</b>	<b>213 869,96 €</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		CFU 2024	BP 2025	CFU 2025
<b>70</b>	<b>VENTE DE PRODUITS</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
7015	VENTE DE TERRAINS			
7018	AUTRES VENTES			
<b>73</b>	<b>FISCALITE LOCALE</b>	<b>21 077,30 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
73111	IMPOTS DIRECTS LOCAUX	21 077,30 €		
<b>74</b>	<b>DOTATION ET PARTICIPATION</b>	<b>- €</b>	<b>10 083,00 €</b>	<b>7 541,06 €</b>
7473	DEPARTEMENT		6 183,00 €	6 183,10 €
74788	AUTRES ORGANISMES		3 900,00 €	1 357,96 €
<b>75</b>	<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>- €</b>	<b>5,00 €</b>	<b>0,28 €</b>
7552	DEFICIT DU BA PRIS EN CHARGE PAR LE BP			
75888	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE		5,00 €	0,28 €
<b>042</b>	<b>OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS</b>	<b>167 841,37 €</b>	<b>297 841,37 €</b>	<b>213 869,96 €</b>
7133	V° DES ENCOURS DE PRODUCTION DE BIENS	167 841,37 €	297 841,37 €	213 869,96 €
71355	V° DES ENCOURS DE TERRAINS AMENAGES			
<b>TOTAL</b>		<b>188 918,67 €</b>	<b>307 929,37 €</b>	<b>221 411,30 €</b>
<b>002 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE</b>			<b>21 076,66 €</b>	<b>21 076,66 €</b>
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>188 918,67 €</b>	<b>329 006,03 €</b>	<b>242 487,96 €</b>

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		CFU 2024	BP 2025	CFU 2025
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	- €	- €	- €
1641	EMPRUNTS			
16874	AUTRES DETTES			
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	167 841,37 €	297 841,37 €	213 869,96 €
3351	TERRAINS			
3354	ETUDES ET PRESTATIONS			
3355	TRAVAUX	167 841,37 €	297 841,37 €	213 869,96 €
<b>TOTAL</b>		<b>167 841,37 €</b>	<b>297 841,37 €</b>	<b>213 869,96 €</b>
<i>001 DEFICIT ANTERIEUR REPORTE</i>		<i>88 775,65 €</i>	<i>167 841,37 €</i>	<i>167 841,37 €</i>
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>256 617,02 €</b>	<b>465 682,74 €</b>	<b>381 711,33 €</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT		CFU 2024	BP 2025	CFU 2025
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	- €	266 681,71 €	- €
1641	EMPRUNTS		266 681,71 €	
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	88 775,65 €	167 841,37 €	167 841,37 €
3351	EN COURS TERRAINS			
3354	EN COURS ETUDES ET PRESTATIONS			
3355	EN COURS TRAVAUX	88 775,65 €	167 841,37 €	167 841,37 €
<b>TOTAL</b>		<b>88 775,65 €</b>	<b>434 523,08 €</b>	<b>167 841,37 €</b>
023	VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT		31 159,66 €	
<i>001 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE</i>				
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>88 775,65 €</b>	<b>465 682,74 €</b>	<b>167 841,37 €</b>

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu l'instruction comptable M57,  
Vu l'avis favorable de la Commission finances du 12 février 2026,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte financier unique 2025 – Budget annexe « Lotissement Len bras » qui présente les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT	
	<b>REALISE</b>
DEPENSES 2025	213 869,96
RECETTES 2025	221 411,30
<b>RESULTAT 2025</b>	<b>7 541,34</b>
RESULTAT FONCTIONNEMENT 2024 REPORTE	21 076,66
<b>RESULTAT CUMULE FONCTIONNEMENT</b>	<b>28 618,00</b>
INVESTISSEMENT	
	<b>REALISE</b>
DEPENSES 2025	213 869,96
RECETTES 2025	167 841,37
<b>RESULTAT 2025</b>	- <b>46 028,59</b>
RESULTAT INVESTISSEMENT 2024 REPORTE	- 167 841,37
<b>RESULTAT CUMULE INVESTISSEMENT</b>	- <b>213 869,96</b>
CUMUL	
DEPENSES 2025	427 739,92
RECETTES 2025	389 252,67
<b>RESULTAT 2025</b>	- <b>38 487,25</b>
RESULTAT FONCTIONNEMENT 2024 REPORTE	21 076,66
RESULTAT INVESTISSEMENT 2024 REPORTE	- 167 841,37
<b>RESULTAT CUMULE 2025</b>	- <b>185 251,96</b>

- **MANDATE** Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

VOTE			
Votants : 18	Pour : 18	Abstention :	Contre :

Pour extrait certifié conforme

**La secrétaire de séance,  
Anne LE GUYADER-GRANDVALET**



**Le Maire,  
Roger THOMAZO**





## CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 02 AVRIL 2026

L'an deux-mil-vingt-six, le deux avril, à 19 heures, le Conseil municipal de Bubry, régulièrement convoqué le vingt-sept mars s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger THOMAZO, Maire.

Présents : Roger THOMAZO – Julie LE STRAT – Pierrick ROBERT – Véronique NIGNOL  
Jean-Yves LE STUNFF – Catherine COLLIN – Dominique BESCOUT – Julien CANO – Anne GUYADER-GRANDVALET – David HALLAERT – Céline LE GOURRIEREC – Anne-Laure LE FLOCH – Guillaume LE LARGE – Aurore LE HIR – Loeizig RIVALAN – Yann WANES – Benjamin JOCHER – Aurélie MARTORELL

Jérôme DREAN a donné pouvoir à Roger THOMAZO

<b>FINANCES – AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LEN BRAS »</b>	<b>2026-039</b>
--	-----------------

Madame Catherine COLLIN, adjointe déléguée aux finances, informe l'Assemblée qu'en application des dispositions des instructions budgétaires et comptables M57, il convient de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2025, issus du compte financier unique pour le budget annexe « Lotissement Len bras » comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Réalisé</b>
DEPENSES 2025	<b>213 869,96 €</b>
RECETTES 2025	<b>221 411,30 €</b>
<b>RESULTAT 2025</b>	<b>7 541,34 €</b>
RESULTAT FONCTIONNEMENT 2024 REPORTE	<b>21 076,66 €</b>
<b>RESULTAT REEL 2025</b>	<b>28 618,00 €</b>
<b>Virement proposé au 1068</b>	<b>- €</b>
<b>Résultat 2025 de fonctionnement reporté (002)</b>	<b>28 618,00 €</b>

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,  
Vu le compte financier unique 2025 pour le budget principal,  
Vu l'avis favorable de la Commission finances du 12 février 2026,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **AFFECTE ET REPREND** les résultats 2025 pour le budget annexe « Lotissement Len bras » de la façon suivante :
  - o Excédent de fonctionnement reporté (002) : 28 618 €
- **MANDATE** Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

<b>VOTE</b>			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention :	Contre :

Pour extrait certifié conforme

**La secrétaire de séance,  
Anne LE GUYADER-GRANDVALET**



**Le Maire,  
Roger THOMAZO**





## CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 02 AVRIL 2026

L'an deux-mil-vingt-six, le deux avril, à 19 heures, le Conseil municipal de Bubry, régulièrement convoqué le vingt-sept mars s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger THOMAZO, Maire.

Présents : Roger THOMAZO – Julie LE STRAT – Pierrick ROBERT – Véronique NIGNOL  
Jean-Yves LE STUNFF – Catherine COLLIN – Dominique BESCOUT – Julien CANO – Anne GUYADER-GRANDVALET – David HALLAERT – Céline LE GOURRIEREC – Anne-Laure LE FLOCH – Guillaume LE LARGE – Aurore LE HIR – Loeizig RIVALAN – Yann WANES – Benjamin JOCHER – Aurélie MARTORELL

Jérôme DREAN a donné pouvoir à Roger THOMAZO

<b>FINANCES – APPROBATION DU CFU 2025 – BUDGET ANNEXE « MAISON DE SANTE »</b>	<b>2026-040</b>
---	-----------------

Madame Catherine COLLIN, adjointe déléguée aux finances, présente à l'Assemblée le compte financier unique 2025 du budget annexe « Maison de santé :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		CFU 2024	BP 2025 + DM	CFU 2025
<b>011 CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>		<b>17 361,58</b>	<b>18 306,51</b>	<b>16 376,09</b>
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	461,51 €	500,00 €	598,00 €
60612	ENERGIE ELECTRICITE	9 171,27 €	9 499,00 €	6 553,10 €
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	619,47 €	800,00 €	607,68 €
60632	FOURNITURES PETITS EQUIPEMENTS			64,09 €
615221	ENTRETIEN DE BATIMENTS	400,00 €	500,00 €	
6156	MAINTENANCE	550,86 €	800,00 €	662,69 €
627	SERVICES BANCAIRES	0,47 €	7,51 €	
62871	REMBOURSEMENT DE FRAIS A LA COLL. DE RATT.			834,78 €
63512	TAXES FONCIERES	6 158,00 €	6 200,00 €	6 231,00 €
6378	AUTRES IMPOTS			824,75 €
<b>012 CHARGES DE PERSONNEL</b>		<b>13 734,52 €</b>	<b>14 000,00 €</b>	<b>13 219,67 €</b>
6215	PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATT.	13 734,52 €	14 000,00 €	13 219,67 €
<b>065 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>		<b>0,00 €</b>	<b>1,00 €</b>	<b>0,50 €</b>
6541	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR		1,00 €	0,50 €
<b>TOTAL</b>		<b>31 096,10 €</b>	<b>32 307,51 €</b>	<b>29 596,26 €</b>
<b>023 VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>31 096,10 €</b>	<b>32 307,51 €</b>	<b>29 596,26 €</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		CFU 2024	BP 2025 + DM	CFU 2025
<b>75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>		<b>46 774,57 €</b>	<b>442 577,00 €</b>	<b>67 493,91 €</b>
752	REVENUS DES IMMEUBLES	46 253,57 €	47 500,00 €	50 587,80 €
75822	PRISE EN CHARGE DU DEFICIT DU BA PAR LE BP		385 595,00 €	
75888	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		9 482,00 €	16 906,11 €
773	PRODUITS SPECIFIQUES	521,00 €		
<b>TOTAL</b>		<b>46 774,57 €</b>	<b>442 577,00 €</b>	<b>67 493,91 €</b>
<b>002 EXEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</b>		<b>35 963,83 €</b>	<b>51 642,30 €</b>	<b>51 642,30 €</b>
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>82 738,40 €</b>	<b>494 219,30 €</b>	<b>119 136,21 €</b>

DEPENSES INVESTISSEMENT		CFU 2024	BP 2025 + DM	CFU 2025
2313	CONSTRUCTIONS	3 584,27 €	12 182,00 €	
2315	INSTALLATIONS, MATERIELS, OUTILLAGES			
2318	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>		<b>3 584,27 €</b>	<b>12 182,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
1641	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		0,00 €	
165	DEPOT ET CAUTIONNEMENT			
<b>TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT</b>		<b>3 584,27 €</b>	<b>12 182,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
040	OP.ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		0,00 €	
041	OPERATIONS PATRIMONIALES		0,00 €	
<b>TOTAL DEPENSES ORDRE INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 584,27 €</b>	<b>12 182,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>001 DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE</b>		<b>446 145,52 €</b>	<b>449 729,79 €</b>	<b>449 729,79 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>449 729,79 €</b>	<b>461 911,79 €</b>	<b>449 729,79 €</b>

RECETTES INVESTISSEMENT		CFU 2024	BP 2025 + DM	CFU 2025
1321	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT – ETAT			
1322	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT – REGION			
1323	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT – DEPARTEMENT			
1325	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT – GPT COLL			
1326	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT – AUTRES ETS			
1327	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT – FDS EUROPEENS			
1328	AUTRES SUBVENTIONS			
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>		<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES			
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT			
238	AVANCES ET ACOMPTES VERSES			
<b>TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT</b>		<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
10222	FCTVA		- €	587,96 €
<b>TOTAL DES RECETTES FINANCIERES</b>		<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>587,96 €</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES INVESTISSEMENT</b>		<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>587,96 €</b>
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		461 911,79 €	
040	OP.ORDRE INTERIEUR SECTION			
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE INVESTISSEMENT</b>		<b>- €</b>	<b>461 911,79 €</b>	<b>- €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>- €</b>	<b>461 911,79 €</b>	<b>587,96 €</b>
<b>001 EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE</b>				
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>- €</b>	<b>461 911,79 €</b>	<b>587,96 €</b>

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu l'instruction comptable M57,  
Vu l'avis favorable de la Commission finances du 12 février 2026,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal à l'unanimité » :  
- **APPROUVE** le compte financier unique 2025 – Budget annexe « Maison de santé »  
qui présente les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT	
	<b>REALISE</b>
DEPENSES 2025	29 596,26 €
RECETTES 2025	67 493,91 €
<b>RESULTAT 2025</b>	<b>37 897,65 €</b>
RESULTAT FONCTIONNEMENT 2024 REPORTE	51 642,30 €
<b>RESULTAT CUMULE FONCTIONNEMENT 2025</b>	<b>89 539,95 €</b>
INVESTISSEMENT	
	<b>REALISE</b>
DEPENSES 2025	0,00 €
RECETTES 2025	587,96 €
<b>RESULTAT 2025</b>	<b>587,96 €</b>
RESULTAT INVESTISSEMENT 2024 REPORTE	-449 729,79 €
<b>RESULTAT CUMULE INVESTISSEMENT 2025</b>	<b>-449 141,83 €</b>
CUMUL	
DEPENSES 2025	29 596,26 €
RECETTES 2025	68 081,87 €
<b>RESULTAT 2025</b>	<b>38 485,61 €</b>
RESULTAT FONCTIONNEMENT 2024 REPORTE	51 642,30 €
RESULTAT INVESTISSEMENT 2024 REPORTE	-449 729,79 €
<b>RESULTAT CUMULE 2025</b>	<b>-359 601,88 €</b>
RAR DEPENSES 2025	
RAR RECETTES 2025	
<b>RESULTAT CUMULE 2025</b>	<b>-359 601,88 €</b>

- **MANDATE** Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

VOTE			
Votants : 18	Pour : 18	Abstention :	Contre :

Pour extrait certifié conforme

**La secrétaire de séance,  
Anne LE GUYADER-GRANDVALET**



**Le Maire,  
Roger THOMAZO**





# CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 02 AVRIL 2026

L'an deux-mil-vingt-six, le deux avril, à 19 heures, le Conseil municipal de Bubry, régulièrement convoqué le vingt-sept mars s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger THOMAZO, Maire.

Présents : Roger THOMAZO – Julie LE STRAT – Pierrick ROBERT – Véronique NIGNOL  
Jean-Yves LE STUNFF – Catherine COLLIN – Dominique BESCOUT – Julien CANO – Anne GUYADER-GRANDVALET – David HALLAERT – Céline LE GOURRIEREC – Anne-Laure LE FLOCH – Guillaume LE LARGE – Aurore LE HIR – Loeizig RIVALAN – Yann WANES – Benjamin JOCHER – Aurélie MARTORELL

Jérôme DREAN a donné pouvoir à Roger THOMAZO

<b>FINANCES – AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET ANNEXE « MAISON DE SANTE »</b>	<b>2026-041</b>
---	-----------------

Madame Catherine COLLIN, adjointe déléguée aux finances, informe l'Assemblée qu'en application des dispositions des instructions budgétaires et comptables M57, il convient de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2025, issus du compte financier unique pour le budget annexe « Maison de santé » comme suit :

FONCTIONNEMENT	REALISE
DEPENSES 2025	29 596,26 €
RECETTES 2025	67 493,91 €
<b>RESULTAT 2025</b>	<b>37 897,65 €</b>
RESULTAT FONCTIONNEMENT 2024 REPORTE	51 642,30 €
<b>RESULTAT CUMULE FONCTIONNEMENT</b>	<b>89 539,95 €</b>
<b>Virement proposé au 1068</b>	<b>89 539,95 €</b>
<b>Résultat 2025 de fonctionnement reporté (002)</b>	<b>0,00 €</b>

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,  
Vu le compte financier unique 2025 pour le budget principal,  
Vu l'avis favorable de la Commission finances du 12 février 2026,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité » :

- **AFFECTE ET REPREND** les résultats 2025 pour le budget annexe « Maison de santé » de la façon suivante :
  - o Virement au compte 1068 : 89 539,95 €
- **MANDATE** Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention :	Contre :

Pour extrait certifié conforme

**La secrétaire de séance,**  
**Anne LE GUYADER-GRANDVALET**



**Le Maire,**  
**Roger THOMAZO**



